

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

généralités Question écrite n° 40601

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le projet de loi de finances pour 2014. Celui-ci prévoit que la taxe à 75 % sur les très gros salaires sera transférée sur les sociétés ayant un faible chiffre d'affaires et beaucoup de gros salaires. Cette mesure paraît totalement incohérente compte tenu de l'importance du chômage. Elle s'applique par contre parfaitement aux clubs de football professionnels. On comprend mal cette politique de création de niches fiscales par ailleurs dénoncée dans les autres dossiers par le Gouvernement : soit la justice fiscale est pour tous, soit elle est strictement injuste et à ce titre indéfendable. Il lui demande si cette clause totalement inégalitaire va être maintenue, ce qui renforcerait le sentiment d'injustice des Français envers l'impôt.

Données clés

Auteur: M. Jacques Bompard

Circonscription: Vaucluse (4e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 40601 Rubrique : Impôt sur le revenu Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 octobre 2013, page 10953

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)